Parcoursup
Réunion à l'intention des parents
jeudi 14 décembre 2017

- Pourquoi transformer l'accès à l'enseignement supérieur ?
- Le calendrier de terminale 2017-2018
-
- Etape 1 - novembre > décembre 2017 : information
- Etape 2 – janvier > mars 2018 : vœux
- Etape 3 – mai > septembre 2018 : réception - acceptation des propositions et inscription dans les établissements d'enseignement supérieur
- Etape 4 – juin > septembre 2018 : phase complémentaire

POURQUOI TRANSFORMER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

- Réduire un taux d'échec élevé en 1ère année de licence
  - Seulement 27% des étudiants obtiennent leur licence en 3 ans et 39% en 4 ans
  - 61% ne valident pas leur première année ou se réorientent
- Mettre fin au tirage au sort pour décider de l'avenir des lycéens
  - Jusqu'à cette année, pour l'admission dans les licences en tension où le nombre de places était inférieur à la demande, les candidats étaient départagés par un tirage au sort
- Donner aux bacheliers de la voie professionnelle ou technologique de meilleures perspectives de réussite dans le supérieur
  - ces bacheliers sont souvent évincés des filières où ils réussissent le mieux : les bacheliers technologiques représentent 30% des effectifs en IUT, les bacheliers professionnels représentent 18% des effectifs en STS

CALENDRIER DE TERMINALE 2017-2018

Elaboration du projet d'orientation

Consolidation du projet et saisie des vœux

Confirmation vœux

Examen des vœux

-Réception - acce
des propositions
-Phase compléme
-Inscription administrative

nov | déc | jan | fév | mars | avril | mai | juin - sept

Echanges avec le professeur principal

Informations sur : www.terminales2017-2018.fr

1ère semaine de l'orientation

2ème semaine de l'orientation et Journées Portes Ouvertes

Intentions d'orientation : Fiche dialogue

1er conseil de classe : recommandations

★ 15/01 : ouverture nouvelle plateforme d'admission parcoursup.fr

★ 22 janvier : début saisie vœux

★ 13 mars : fin saisie vœux

★ 31 mars : date limite confirmation vœux

Consolidation du projet sur parcoursup.fr : attendus et indicateurs par formation

Saisie des vœux (jusqu'au 13/03) puis confirmation sur parcoursup.fr

2ème conseil de classe : fiches Avenir

Examen de chaque vœu dans le supérieur

★ A partir du 22 mai

Réception- accepta
des propositions pa
futurs étudiants p
inscription

★ Baccalauréat

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Etape 1 : Information

NOVEMBRE > DÉCEMBRE 2017
INFORMATION

FIN NOVEMBRE - DÉBUT DÉCEMBRE

- Les élèves s'informent sur leur orientation notamment sur le site www.terminales2017-2018.fr
- 1re semaine de l'orientation

DÉBUT DÉCEMBRE

- 1er conseil de classe
  - Prend connaissance des projets des élèves
  - Formule des recommandations

L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER SON PROJET D'ORIENTATION

Accompagnement à l'orientation dès le 1er trimestre

www.terminales2017-2018.fr : un espace en ligne dédié

- **Découvrir** les filières de formation de l'enseignement supérieur
- **Comprendre** le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- **Découvrir des** métiers et les parcours **jusqu'à l'insertion professionnelle**
- **Connaître** les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES…) et **les opportunités des filières d'avenir**
- **Échanger** par chat, mail ou téléphone avec des conseillers et des étudiants

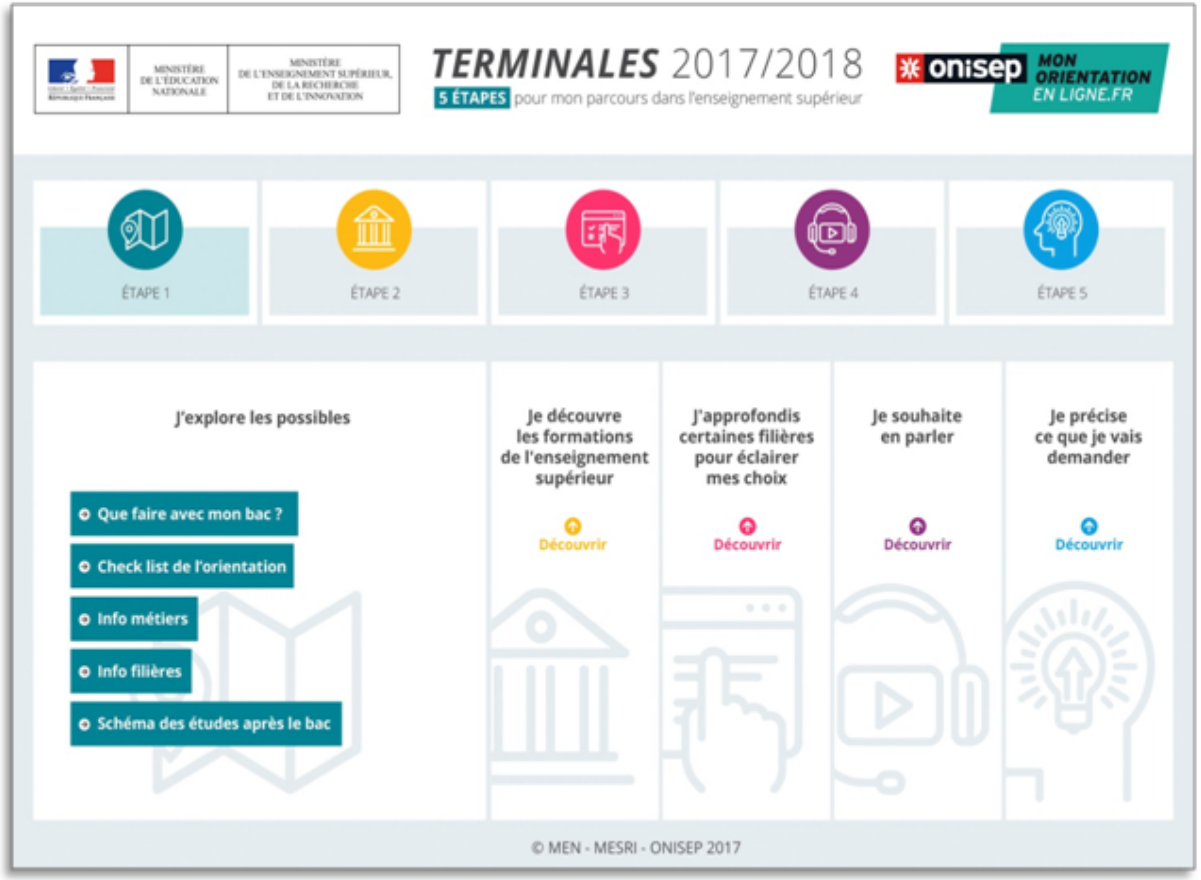

Etape 2 = Les vœux

2

JANVIER > MARS 2018
VŒUX

TOUT AU LONG DU 2E TRIMESTRE

- Les élèves affinent leur réflexion
- 2e semaine de l'orientation et journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur

15 JANVIER

- Ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup : tutoriels de présentation

À PARTIR DU 22 JANVIER

- Les établissements d'enseignement supérieur mettent à la disposition des lycéens l'information sur les connaissances et compétences attendues, les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations

DU 22 JANVIER AU 31 MARS

- Les lycéens entrent leurs vœux sur la plateforme jusqu'au 13 mars
- Jusqu'à dix vœux selon leur projet sans avoir besoin de les classer
- 31 mars : date limite de confirmation des vœux

DU 14 MARS AU 31 MARS

- 2e conseil de classe
  - Examine les vœux des lycéens
  - Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement

PARCOURSUP.FR : LA NOUVELLE PLATEFORME D'ADMISSION

dès le 15 janvier

La plateforme : www.parcoursup.fr

- 15 janvier 2018 : ouverture
- 22 janvier 2018 : **inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée**
- Contact : possibilité d'envoyer un message au service académique d'information et d'orientation, lequel répond aux questions des élèves qui rencontrent des difficultés techniques pendant leur session

L'application Parcoursup

- Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure
- en version Android DISPONIBLE SUR Google play et iOS Disponible dans l'App Store

N'oubliez pas de télécharger l'application

Une plateforme qui indique les attendus pour réussir dans les formations choisies

Pour chaque formation :

- Affichage des connaissances fondamentales et compétences nécessaires à la réussite
- Des attendus définis à l'échelle nationale par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et auxquels peuvent s'ajouter des spécificités précisées par les établissements

Les attendus : faire du sur-mesure dans ses choix d'orientation

Les attendus sont les connaissances et les aptitudes qui sont nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans l'enseignement supérieur. Ces attendus, qui existent de façon tacite dans notre système d'affectation, seront désormais affichés.

A partir du 22 janvier

Exemples d'attendus de réussite pour la filière STAPS

Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus, et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires, et d'en assurer la présentation orale.
Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles.
Il s'agit à ce niveau de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives, afin de pouvoir être confronté en toute sécurité à cette pratique intense.

Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'intérêt manifesté pour des fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

Exemple d'attendus de réussite pour la licence mention Droit (extrait)

A partir du 22 janvier

Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement rigoureux

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires sont souvent essentielles (la « plaidoirie »), et où les qualités rédactionnelles sont toujours fondamentales (rédaction de courriers, de consultations, de conclusions, d'actes juridiques, etc.).

Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université), et à raisonner sur des concepts.

La formation en Licence de droit requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, d'une maîtrise des activités dites « de réception », en particulier de la capacité du candidat à « comprendre » des textes complexes, ces activités étant à la base de la discipline juridique (compréhension de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine). La formation en Licence de droit requiert l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspectives et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique. A l'université, les exercices donnés aux étudiants en travaux dirigés et aux examens consistent notamment en la rédaction de fiches d'arrêt, de notes de synthèses, de commentaires de textes, de cas pratiques et de dissertations.(...)

MENTION PSYCHOLOGIE

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

Éléments de cadrage national

Il est attendu des candidats en licence Mention **Psychologie** un certain nombre d'éléments. Chacun est souhaitable mais l'un peut compenser l'autre.

➲ Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

➲ Disposer de compétences de raisonnement logique et d'argumentation

Cette mention suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

➲ Disposer de compétences dans au moins une langue étrangère, de préférence en anglais

Cette mention comporte en effet obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise de l'anglais est donc fortement recommandée.

➲ Avoir des compétences dans les disciplines scientifiques

Cette mention requiert en effet un bon niveau dans au moins une des disciplines suivantes : mathématiques, physique-chimie et sciences de la vie et de la terre.

➲ Avoir des compétences dans les disciplines littéraires et les disciplines de sciences sociales

Cette mention requiert en effet un bon niveau dans au moins deux des disciplines suivantes : français, philosophie, histoire-géographie et sciences économiques et sociales.

➲ Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines

La licence de Psychologie a en effet pour objet l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa diversité et sa complexité.

➲ Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en psychologie, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence de psychologie laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

Mention Mathématiques

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

Éléments de cadrage national

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi

Il est attendu des candidats en licence Mention **Mathématiques :**

➲ Disposer de compétences scientifiques

Cette mention implique, en effet, d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

➲ Disposer de compétences en communication

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise et une capacité à l'écrire et à la parler à un niveau B.

➲ Disposer de compétences méthodologiques et comportementales

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

Dans ces grands domaines et pour toutes les mentions de licence scientifique, le lycéen doit attester ***a minima*** **une maîtrise correcte des principales compétences scientifiques cibles de la classe de terminale**.

En outre :

- chaque mention de licence scientifique se caractérise par une discipline majeure (le nom de la mention), pour laquelle il est préconisé une **très bonne maîtrise** des matières correspondantes au lycée, et une **bonne maîtrise** des compétences expérimentales éventuellement associées.
- Chaque mention inclut souvent une seconde discipline pour laquelle il est préconisé une **bonne maîtrise** des matières correspondantes au lycée.

Une très bonne maîtrise des compétences attendues en Mathématiques à la fin de la classe de terminale est préconisée.
Une bonne maîtrise de compétences attendues dans une autre discipline, scientifique ou non, à la fin de la classe de terminale est préconisée.

- **Les lycéens peuvent continuer d'approfondir leur projet d'orientation avec toutes les informations de la plateforme Parcoursup**

- **La 2ème semaine de l'orientation au lycée**

  - Pourquoi : **affiner** le projet de chaque lycéen > permettre de faire des choix de poursuite d'études supérieures réfléchis
  - Quand : **fin janvier - février** (avant la fin de saisie des vœux dans parcoursup.fr et avant le 2ème conseil de classe)
  - Comment : participation à des journées portes ouvertes et à des salons de l'orientation, visite d'un établissement d'enseignement supérieur, immersion dans une formation supérieure…

- **Les ressources en ligne**

  - l'espace d'informations www.terminales2017-2018.fr : filières par profil, taux de réussite, témoignages…
  - Contacter des conseillers par téléphone, chat ou mail sur www.monorientationenligne.fr

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux du 22 janvier au 13 mars

- **La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans parcoursup.fr**

- **Certaines formations sont proposées hors parcoursup.fr** (liste non exhaustive)

Les formations hors parcoursup.fr

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat …

Pour s'inscrire dans ces formations :

- **contacter directement ces établissements**
- **vérifier les modalités d'admission**
- **démissionner de la procédure Parcoursup**

Des vœux moins nombreux, réellement souhaités par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion avec l'équipe pédagogique

- les élèves peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**
- ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles…) et non sélectives (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors
- les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés :** saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup
- Les vœux résultent d'une **démarche raisonnée** et **accompagnée**
- Les élèves **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n'a reçu une réponse positive

Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- vœu multiple : **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention**

- le vœu multiple compte pour un seul vœu

- Exemples de vœux multiples :
  - regroupement de licences de Droit en Ile-de-France
  - regroupements de BTS « Management des Unités Commerciales » à Lyon
  - regroupement de CPGE - MPSI …

Précisions à venir sur la manière de formuler les vœux

- **Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :**
  - compléter leur dossier pour chaque vœu : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
  - confirmer leurs vœux

- **Date limite de confirmation des vœux : 31 mars**
  - si un vœu n'est pas confirmé après le 31 mars, le vœu est supprimé

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 13 mars

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Fin de saisie des vœux : 13 mars (soir)

Avis équipe pédagogique : du 14 au 31 mars

Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

- 2ème conseil de classe (entre le 14 et le 31 mars 2018)
  - examine les vœux de chaque élève avec bienveillance et confiance dans le potentiel de chacun
  - pour chaque vœu saisi par l'élève sur parcoursup.fr : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une fiche Avenir **transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisi** par l'élève

La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à partir du 22 mai

Elle comprend

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- l'appréciation complémentaire du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)

L'EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avril – Mai

- **Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur**
  - la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
  - le projet de formation motivé par l'élève
  - les notes de 1ère et terminale
  - les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)

Les admissions

La prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen

- **Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles…)**
  - pas de changement : admission sur dossier ou par concours des lycéens de toutes les académies
  - spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels / technologiques en BTS / DUT (cf diapo 31)

- **Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES** (1ère année commune aux études de santé)
  - la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**
  - l'université peut lui proposer **un parcours de formation personnalisé** (stage de remise à niveau, cursus adapté…) pour consolider son profil et favoriser sa réussite
  - **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles (filières les plus demandées)** :
    - les vœux sont ordonnés après que les dossiers des lycéens ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée
    - **l'université accepte des candidats provenant de tout le territoire** mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de son secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur pour chaque licence

À noter

A noter : dispositif « meilleurs bacheliers »

- Dans chaque lycée, les meilleurs bacheliers de chaque série des voies générale et technologique et de chaque spécialité du bac professionnel pourront bénéficier d'un accès prioritaire à une formation sélective ou non sélective

- **Augmentation des** possibilités de mobilité géographique pour permettre aux lycéens de choisir une formation hors de leur secteur géographique

- **Un lycéen peut** demander une année de césure directement après le bac : possibilité de reporter une année d'étude pour réaliser un projet
  - la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
  - le lycéen est bien inscrit dans la formation acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute l'année de césure
  - il a un droit de réinscription l'année suivante

Etape 3 : Réception et acceptation des propositions de mai à septembre 2018

LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 22 mai

- **Le lycéen prend connaissance des décisions des établissements pour chaque vœu et reçoit des propositions**
  - **quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :**
    - sur son portable par SMS et via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
    - dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
    - dans la messagerie intégrée à Parcoursup

    Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus
  - **interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise**

COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 22 mai

Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles…)

Réponse donnée au futur étudiant	Réponse du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
ou	
En attente d'une place	Il maintient ou renonce
ou	
NON	

Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant	Réponse du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
ou	
OUI-SI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
ou	
En attente d'une place	Il maintient ou renonce

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

oui – si : le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/2)

Réponses aux propositions à partir du 22 mai

- **Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?**
  - **Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :**
    - **7 jours jusqu'au 25 juin**
    - **3 jours du 26 juin au 20 août**
    - **1 jour à partir du 21 août**
    - **Au-delà : la place est libérée pour un autre candidat**

- **Selon le cas de figure :**
  - **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si)**:
    - il **accepte** la proposition (ou y renonce)
    - s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus**
    - il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer aux autres propositions d'admission qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il le souhaite, ses autres vœux en attente sont maintenus
- il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :

- des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

- nouveau : dès le 22 mai, la commission d'accès à l'enseignement supérieur est activée pour lui faire des propositions de formation

Les réponses des candidats

Principe = garder une seule réponse oui puis attendre les réponses des listes d'attente

Fin mai , le jour J (à définir)

Vœux du candidat	Proposition del'établissement supérieur	Réponse de l'élève
CPGE	EN ATTENTE	
CPGE	NON	
CPGE	EN ATTENTE	
CPGE	OUI	?
PACES	OUI	?
DUT	EN ATTENTE	
Licence	OUI	?
Licence	OUI SI	?
CPGE	NON	
CPGE	NON	

Réponse attendue sous 7 jours

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

à partir des résultats du bac

- Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer

- Ces formalités sont propres à chaque établissement :

  - suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
  - si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup (voir p24), il doit démissionner de la procédure Parcoursup

Attention : respecter impérativement les dates limites d'inscription
Ne pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question

Etape 4 : la phase complémentaire

JUIN > SEPTEMBRE 2018
PHASE COMPLÉMENTAIRE

FIN JUIN - DÉBUT JUILLET

- Dès la fin des épreuves du baccalauréat, ouverture de la phase complémentaire
- Après les résultats du baccalauréat, une commission pilotée par le recteur propose des formations aux bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

SEPTEMBRE

- Fin de l'affectation

TOUS LES BACHELIERS QUI LE SOUHAITENT SONT INSCRITS

Les grandes lignes de la procédure

- Accompagnement renforcé au Lycée :

  + d'Apom, 2 professeurs de classe, 2 semaines de l'Orientation

- Ouverture d'une nouvelle plateforme plus simple

-Moins de vœux (10 au lieu de 24)

  et Fin du classement des vœux + fin des formations obligatoires

-Obligations pour les formations de publier leurs « Attendus » - par exemple suivre un Mooc , venir d'une série de bac déterminée, etc…

-Tous les établissements demandés donneront une réponse à l'élève

-Possibilité de réponse sous condition de la part des établissements supérieurs :

oui si - par exemple : suivre un parcours de remise à niveau qui pourra être validé par des ECTS

En résumé

- - Bien se renseigner sur les formations qui vous intéressent **(décembre, janvier)** **et prendre conseil**
- Préparer vos ***lettres de motivation et CV*** (**décembre, janvier**) **et prendre conseil** APOM prévu en janvier sur ce thème
- Faire une ***liste de vœux prévisionnelle*** à ***faire valider par*** un professeur, le directeur, la conseillère d'éducation , … (**janvier février**)
- **Toujours : respecter les dates et demander conseil autant de fois qu'il le faudra !!!**